

SOMMAIRE

Chers déclarants,

Nous vous communiquons quelques dernières informations relatives aux dates de campagnes.

Nous sommes heureux également de vous informer que le site ASPOne.fr a fait « peau neuve » pour votre meilleur confort de navigation et d'utilisation de nos services.

Nous vous souhaitons une bonne campagne fiscale.

Bonne lecture à tous.

Fiscal

- Calendrier - dates de campagne
 - TDFC
 - IR
 - PAIEMENT CVAE
 - DSI - Campagne TDFC anticipée

Social

- AED N4DS Pôle Emploi
- DPAE - problème URSSAF
- DSN : Arrêt norme P19V01

En Bref ...

- Nouvelle charte espace privé
- Conformité RGPD

Fiscal ...

▸ Calendrier - dates de campagne

▸ TDFC 2020

- Ouverture des **tests** en RECETTE : jeudi 5 mars 2020 au matin.
- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : mardi 10 mars 2020 au matin
- Date limite de dépôt du millésime 2019 : 26 mars 2020 minuit
- Ouverture du millésime 2020 : **1^{er} avril 2020** à partir de 9H00
- Date limite de dépôt : mercredi 20 Mai 2020 minuit.

Comme à l'accoutumée, les envois au millésime 2020 effectués à compter du 27 mars 2020 ne seront traités par la DGFIP qu'à partir du 1^{er} avril 2020, date officielle d'ouverture de la campagne. Les ARS ne seront donc réceptionnés qu'à compter du 1^{er} avril 2020, et en fonction du temps de traitement de la DGFIP.

Le délai « technique » de 15 jours complémentaires pour la télétransmission EDI est désormais acté, ce qui amène la fin de campagne au 20 mai 2020.

⇒ Les Horaires du service Support clients seront étendus jusqu'à 19H00 au lieu de 18H00 les mardi 19 et mercredi 20 mai 2020.

➔ Comme chaque année, la mise à jour des formulaires au millésime 2020 dans **Web-Déclarations** interviendra en même temps que l'ouverture des flux réels, c'est à dire le vendredi 27 mars 2020 au matin.

➔ Ces informations sont également valables pour les envois vers la **Banque de France** dont le calendrier télédéclaratif est aligné avec celui de la DGFIP en ce qui concerne le nouveau millésime.

➤ **IR 2020**

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : lundi 6 avril 2020 au matin
- Ouverture du millésime 2020 : **27 avril 2020** à partir de 9H00
- Date limite de dépôt : lundi 15 juin 2020 minuit. Ce délai inclus les 15 jours de délai technique accordé par l'Administration fiscale pour les dépôts Edi.

⇒ Fermeture des services en ligne le jeudi 25/06 (EDI/Impots.gouv.fr)

⇒ ***A noter que tout dépôt émis en Edi après le 15 juin jusqu'au 25/06 sera pris en compte mais sera pénalisé pour dépôt tardif.***

Informations Zones et DLD **EFI** :

- Zone 1 : départements 1-19 : DLD 20/05 minuit
- Zone 2 : départements 20-54 (au lieu de 49) : DLD 28/05 minuit
- Zone 3 : départements 55-974/976 : DLD 04/06 minuit

Cette année, l'Administration fiscale mettra à disposition du contribuable sur son compte fiscal la DPR (**D**éclaration **P**ré**R**emplie) afin que cette DPR puisse être transmise aux éditeurs pour intégration. Cette fonctionnalité n'est pour le moment pas accessible directement ni aux éditeurs ni aux partenaires Edi.

➤ **PAIEMENT CVAE**

- Ouverture des **tests** : mardi 10 mars 2020 au matin
- Ouverture en production : **1^{er} avril 2020** à partir de 9H00

➤ **DSI**

- Ouverture des **tests** : effectif depuis le 17 février 2020.
- Ouverture en production : **début avril 2020** (date non encore confirmée par l'ACOSS).

Nous vous rappelons que c'est la dernière campagne DSI qui sera effectuée en 2020.

En 2021, cette dernière disparaîtra au profit de rubriques et zones complémentaires intégrées dans la liasse fiscale (TDFC).

IMPORTANT

Il est normalement possible d'effectuer chaque année une campagne TDFC anticipée (dépôt de l'exercice 2019 au millésime 2019 entre le 1^{er} janvier 2020 et le 26 mars 2020 pour cette année). Toutefois, les informations relatives à la DSI incluses dans le millésime 2020 de la TDFC pour que la DGFIP puisse tester semblent - de fait - obligatoires et nécessiteraient par conséquent que tous les dépôts soient effectués dans le millésime 2020, notamment pour les redevables relevant de la DSI.

Une demande émise par le CSOEC à l'attention de la DGFIP pour autoriser les dépôts anticipés dans le millésime 2019 sans obligation de renseigner les zones relatives à la DSI (non disponibles dans le millésime 2019) a été effectuée, mais n'a à ce jour pas encore obtenue de réponse de l'Administration. Dès que nous disposerons de cette information, nous vous la communiquerons sur le site ASPOne.fr, dans votre espace privé. En tout état de cause, et sans réponse avant la clôture du millésime 2019 au 26 mars prochain, ***nous vous incitons fortement à ne déposer que des liasses au millésime 2020 et à redéposer les éventuels dépôts anticipés que vous auriez effectué dans le millésime 2020, seulement pour les redevables impactés par les rubriques de la DSI.***

Social ...

➤ AED N4DS Pôle-Emploi

Nous vous rappelons que Pôle-Emploi n'a pas souhaité migrer – dans l'immédiat – vers la version V01X14 de la N4DS. Ce qui signifie que si vous souhaitez continuer à transmettre des AED à Pôle-Emploi, il faut impérativement le faire en N4DS V01X13. Aucune information complémentaire de la part de Pôle-Emploi n'autorise à penser qu'une mise à jour prochaine en V01X14 sera effective.

Vous pouvez également recourir à la DSN Signalement d'Embauche en P20V01 pour effectuer ces démarches.

Si cette situation venait à évoluer, nous vous tiendrons informés.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre éditeur, ou notre service support clients à hotmel@asp-one.fr.

➤ DPAE - problème URSSAF

Nous vous informons que le CIRSO (destinataire concentrateur des flux DPAE pour le compte des URSSAF) a rencontré un problème technique de génération des accusés de réception depuis le 18 février dernier, qu'ils viennent seulement de résoudre. Pour autant les fichiers transmis ont bien été pris en compte.

Dans ce type de situation, le portail n'émet pas d'ARS (Accusé de Réception Signé du Destinataire) car le déclenchement de ce message de service est généré par un retour du destinataire, qui dans ce cas fait défaut.

Le système d'Alertes évoluées - service gratuit disponible pour l'ensemble nos clients – ne gère pas non plus cette situation car les alertes possibles ne concernent pas le défaut de réception du compte-rendu destinataire ;

Nous vous invitons donc à venir consulter régulièrement votre espace privé dans lequel des messages d'information sont rédigés à votre attention, et à consulter le suivi de vos envois afin de vous assurer que les télédéclarations ont obtenu un retour du destinataire.

Des évolutions prochaines nous permettrons de vous alerter automatiquement dans ce genre de situation.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter notre service Support Clients à hotmel@asp-one.fr.

➤ **DSN : Arrêt norme P19V01**

FERMETURE DE LA NORME 2019 : DÉPÔTS OBLIGATOIRES EN NORME 2020

Nous vous informons qu'il n'est plus possible de déposer de déclaration DSN en norme 2019 depuis les échéances du 5 et du 15 Février 2020.

Pour les échéances de Mars 2020, seules les déclarations en norme 2020 seront possibles.


En Bref ...

➤ **Nouvelle Charte Espace privé**



En octobre 2019 dernier, nous avons fait évoluer notre site public afin de prendre en compte la nouvelle charte de notre groupe Tessi, améliorer la lisibilité du site, la recherche d'informations, et l'adapter aux dernières évolutions technologiques. Nous avons le plaisir de vous informer que votre espace privé va également migrer sur cette nouvelle charte à partir du 10 mars 2020 prochain.

Vous trouverez ci-après quels exemples de la mise en œuvre de cette nouvelle charte, qui de façon certaine améliorera la lisibilité du site et l'accès aux différents services proposés

Exemple écran d'accueil de l'espace privé :



Monsieur Martin DUPOND
SOCIETE TEST
cectest (Test)

- ▶ Accueil
- ▶ Suivi des dépôts
- ▶ Suivi des réceptions
- ▶ Web-Déclarations
- ▶ Relevés de compte
- ▶ Dépôt
- ▶ Alertes
- ▶ Gestion des comptes
- ▶ Contact
- ▶ Aide

Accueil

Bienvenue dans votre espace privé !

Actualités Portail

Dates de campagne 2020

DSN

- La nouvelle version P20V01 a démarré le **21 janvier 2020**

EDI-PAIEMENT IS (Impôt sur les Sociétés)

- Ouverture du millésime 2020 en production le **2 mars 2020**

EDI-PAIEMENT CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

- Ouverture du millésime 2020 en production le **1er avril 2020**

EDI-TDFC

- Date limite du dépôt du millésime 2019 : **25 mars 2020 au soir**
- Ouverture du millésime 2020 : **1er avril 2020 au matin**
- Date limite de dépôt : **mercredi 20 mai 2020 au soir**

EDI-DSI


- Ouverture du millésime 2020 en production : **début avril** (date exacte pas encore connue)
- Date limite de dépôt des télédéclarations : **début juin** (date exacte pas encore connue)

EDI-HR

- Ouverture du millésime 2020 en production : **27 avril 2020 au matin**
- Date limite de dépôt des télédéclarations EDI : **15 juin 2020 au soir**
- Date de fermeture fonctionnelle : **25 juin 2020 au soir**

Tout dépôt émis après le 15/06 jusqu'au 25/06 sera pris en compte mais sera pénalisé pour dépôt tardif

aspone.fr est une filiale du groupe



A votre service

Nos conseillers répondent à toutes vos questions

Lundi-Jeudi : **9h à 18h**
Vendredi : **9h à 17h**

Support Technique

04 77 81 04 69
hotmel@asp-one.fr


Informations commerciales

01 41 31 52 30
contact@asp-one.fr



Informations

Conditions d'adhésion
Politique de confidentialité
Registre RGPD
Aide

Exemple écran de suivi des télédéclarations de l'espace privé :



Monsieur Martin DUPOND
SOCIETE TEST
cectest (Test)

- ▶ Accueil
- ▶ Suivi des dépôts
- ▶ Suivi des réceptions
- ▶ Web-Déclarations
- ▶ Relevés de compte
- ▶ Dépôt
- ▶ Alertes
- ▶ Gestion des comptes
- ▶ Contact
- ▶ Aide

Suivi des dépôts

Critères généraux
Critères avancés

Période de dépôt

Du 01/01/2019 à 00:00

Au 01/01/2019 à 00:00

Identification du dossier

N° ADS

SIREN/SIRET

ROF

N° Fiscal

NIR

N° Dossier

Version

Téléprocédures

Tous / Aucun

AED DADSU

DPAAE DRP

OSI DSN

DUCS IR

OCA PAIEMENT

PART REQUETE

TDFC TVA

Compte Secondaire


Inclure tous les comptes secondaires

Nombre de résultat par page
Colonne pour le tri
Date de dépôt
Descendant
Réinitialiser
Exporter
Rechercher

Résultats 2 déclarations trouvées(s)

| Date dépôt | Type | Test | N°ADS | Type de déclaration | Redevable | N° Dossier | Nom Dossier | Destinataire | Période Déclarée | Echéance | Etat | EDI | CR |
|----------------|------|------|-------|---------------------|-----------|------------|----------------|-----------------|----------------------|----------------|------|-----|----|
| 03/06/19 11:35 | XML | • | 54461 | TVA Déclaration TVA | 079555421 | REF0001 | REDEVABLE TEST | DGFRP | 01/01/19 31/01/19 | 03/06/19 13:31 | ✓✓✓ | | |
| 03/06/19 11:35 | XML | • | 54461 | TVA Déclaration TVA | 079555421 | REF0001 | REDEVABLE TEST | OCA OCA TEST | 01/01/19 31/01/19 | 03/06/19 13:31 | ✓✓✓ | | |

aspone.fr est une filiale du groupe



A votre service

Nos conseillers répondent à toutes vos questions

Lundi-Jeudi : **9h à 18h**
Vendredi : **9h à 17h**

Support Technique

04 77 81 04 69
hotmel@asp-one.fr


Informations commerciales

01 41 31 52 30
contact@asp-one.fr



Informations

Conditions d'adhésion
Politique de confidentialité
Registre RGPD
Aide

Exemple écran de saisie d'une CA3 dans WEB-DECLARATIONS :



Monsieur Martin DUPOND
SOCIETE TEST
cectest (Test)

Web-Déclarations

Lire la notice < Retour à la télédéclaration

3310CA3 Annexe 3310A Annexe 3310TER

2020 TVA (et taxes assimilées) - Régime du réel normal - mini réel 3310CA3 Page 2/2

Si aucune ligne de ce formulaire n'est à remplir (formulaire néant), veuillez cocher la case à droite

Société membre de Groupe TVA (entreprise DCE) / y compris société tête de groupe en tant que membre

A - MONTANT DES OPERATIONS REALISEES :

| OPERATIONS IMPOSABLES (H.T.) | | | | OPERATIONS NON IMPOSABLES | | | |
|------------------------------|---|------|----------|---------------------------|--|------|--|
| 01 | Ventes, prestations de services | 0979 | 10 000 € | 04 | Exportations hors UE | 0032 | |
| 02 | Autres opérations imposables | 0981 | 5 000 € | 05 | Autres opérations non imposables | 0033 | |
| 2A | Achats de prestations de services intra-communautaires (art 283-2 du code général des impôts) | 0044 | | | | | |
| 2B | Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation) | 0045 | | 5A | Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C | 0047 | |
| 03 | Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage) | 0031 | | 06 | Livraisons intracommunautaires - ventes B to B | 0034 | |
| 3A | Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France | 0030 | | 6A | Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France | 0029 | |
| 3B | Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (art 283-1 du CGI) | 0040 | | 07 | Achats en franchise | 0037 | |
| 3C | Régularisations (important cf notice) | 0036 | | 7A | Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du CGI) | 0043 | |
| | | | | 7B | Régularisations (important cf notice) | 0039 | |


B - DECOMPTE DE LA TVA A PAYER

| TVA BRUTE | | Base hors taxe | | Taxe due | |
|---|--|----------------|---|----------|---|
| Opérations réalisées en France métropolitaine | | | | | |
| 08 | Taux normal 20 % | 0207 | 5 000 € | | 1 000 € |
| 09 | Taux réduit 5,5 % | 0105 | 5 000 € | | 275 € |
| 09B | Taux réduit 10 % | 0151 | 5 000 € | | 500 € |
| 09C | Ligne utilisable pour un nouveau taux en métropole | | | | |
| Opérations réalisées dans les DOM | | | | | |
| 10 | Taux normal 8,5 % | 0201 | | | |
| 11 | Taux réduit 2,1 % | 0100 | | | |
| 12 | Ligne utilisable pour un nouveau taux dans les DOM | | | | |
| Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM) | | | | | |
| 13 | Anciens taux | 0900 | | | |
| 14 | Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A) | 0950 | | | |
| 15 | TVA antérieurement déduite à reverser | | | 0600 | |
| 5B | Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro) | | | 0602 | |
| La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1% sont déclarées sur l'annexe 3310 A. | | 16 | Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B) | | 1 775 € |
| | | 17 | Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires | 0035 | |
| | | 7C | Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation | 0046 | |
| | | 18 | Dont TVA sur opérations à destination de Monaco | 0038 | |
| TVA DEDUCTIBLE | | | | | |
| 19 | Biens constituant des immobilisations | | | 0703 | |
| 20 | Autres biens et services | | | 0702 | |
| 21 | Autre TVA à déduire (dont régularisations sur de la TVA collectée) [cf notice] | | | 0059 | |
| 22 | Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration | | | 8001 | |
| 2C | Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro) | | | 0603 | |
| 22A | Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100% | | | 23 | Total TVA déductible (lignes 19 à 2C) |
| | | | | 24 | Dont TVA déductible sur importations |
| CREDITS | | | | | |
| 25 | Crédit de TVA (ligne 25 - ligne 16) | 0705 | | 28 | TVA nette due (ligne 16 - ligne 23) |
| 26 | Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint | 8002 | | 29 | Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310A |
| AA | Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3C | 8005 | | AB | Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3C (ligne 28 + 29) |
| 27 | Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - Ligne AA) Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration | 8003 | | 32 | Total à payer (lignes 28 + 29 - AB) |
| | | | | | 1 775 € |

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

Page Précédente
Annuler
Suspendre
Forcer les calculs
Valider

aspone.fr est une filiale du groupe



A votre service

Nos conseillers répondent à toutes vos questions

Lundi-Jeudi : 9h à 18h
Vendredi : 9h à 17h

Support Technique

04 77 81 04 69
hotmel@asp-one.fr

Informations commerciales

01 41 31 52 30
contact@asp-one.fr

Informations

Conditions d'adhésion
Politique de confidentialité
Registre RCPD
Aide

Pour toute question relative à cette mise à jour de la charte, n'hésitez pas à contacter notre service support clients à hotmel@asp-one.fr.

Conformité RGPD

Dès le 10 mars prochain, suite à la mise à jour de la charte graphique de l'espace privé du site ASPOne.fr, vous aurez la possibilité de télécharger un nouveau document mis à disposition de l'ensemble de nos clients et qui concerne la « conformité RGPD ».

Cette information se trouvera à droite dans le « footer » (pied de page) du site :



Nombre d'entre vous nous sollicite - à juste titre - pour disposer de ce document afin d'être assuré que nous respectons et sommes en conformité avec le RGPD. Nous vous précisons que depuis le 25 mai 2018, date d'entrée en application du règlement sur la protection des données, nous avons fait le nécessaire pour répondre aux obligations de ce règlement. Ce document vous permettra de disposer d'une attestation du portail de mise en conformité accompagné du registre des traitements.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre service commercial à contact@asp-one.fr ou au 01.41.31.52.30.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr, merci de cliquer [ici](#).

ASPOne.fr (Groupe TESSI) - 116, rue de Silly- 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01.41.31.52.30 - Fax : 01.41.31.52.34 - Support : 04.77.81.04.69

Nous vous informons que ASPOne.fr traite vos données personnelles pour des besoins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement européen « 2016/679/ UE du 27 Avril 2016 » relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à leur libre circulation, vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez les exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du Groupe Tessi par e-mail à : dpo.tessi@tessi.fr. Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter le document disponible [ici](#).